

Conseil d'école

Vendredi 20 octobre 2017

Présents :

Enseignants : Mme BRIAND – Mme LEVRARD – Mme MOREL – Mme DE SAINT JORRES – Mme HATTE – Mme LAURENT

Représentants de la commune de Cerisy-la-Forêt : Mr LE DOUIT, mme LENOIR, Mr Duchemin, Mme GILBERT

Représentants de la commune de Saint-Germain d'Elle : Mr BERTHOLON

Représentants de la commune de Bérigny : Mr LECLUZE

Représentants des parents d'élèves : Mr GILLETTE – Mme LETELLIER – Mme CATHERINE – Mme LEMETAYER – Mme REGNAULT – Mme EUDES - Mme LAVIEILLE – Mme ROSALIE – Mme HERVO

Excusés : Mme LEMERAY, Mme LENEVEU (représentant des parents d'élèves)

Présentation des différents membres du Conseil d'école : chacun se présente nom/fonction

1 - Les représentants de parents d'élèves : résultats des élections et attributions du Conseil d'école.

● **Rôle et missions du conseil d'école :**

Le Conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités péri-scolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

● **Rappel des fonctions et missions des représentants de parents d'élèves**

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils participent à la vie scolaire. Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école. *(On compte sur vous pour faire remonter les remarques des autres parents, si vous souhaitez mettre un point à l'ordre du jour, traiter d'un sujet je vous demande de bien vouloir m'en avvertir à l'avance pour que je le rajoute à l'ordre du jour.)*

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont des membres à part entière de ces instances participatives : ils ont une **voix délibérative (droit de vote)**

Ecole primaire publique du Carabe Doré : **6 classes donc 6 sièges à pourvoir en tant que titulaires**

Nombre d'inscrits : 184

Nombre de votants : 105

Suffrages exprimés : 80 *(et donc 25 bulletins nuls ou blancs)*

Pourcentage de participation : 57,07 % (47 % l'an dernier)

Sont élus les 12 parents de la liste présentée soit :

Représentants des parents d'élèves titulaires : GILLETTE Arnaud – LETELLIER Virginie – LENEVEU Hélène – LEMERAY Hélène – CATHERINE Déborah – LEMETAYER Stéphanie.

Représentants des parents d'élèves suppléants : (les suppléants n'ont qu'une voix consultative mais peuvent assister aux

conseils d'école).

REGNAULT Nathalie, EUDES Sandra, PAIN Sébastien, LAVIEILLE Marlène, ROSALIE Fanny, HERVO Natacha.

Merci aux parents qui se sont engagés. Nous sommes contents de voir que les parents sont nombreux à se présenter et à assister au Conseil d'école ce qui témoigne d'un intérêt réel pour l'école et son fonctionnement, nous nous en félicitons.

Une boîte aux lettres a été mise à disposition des parents de l'école afin de leur permettre de communiquer plus facilement avec leurs représentants qui pourront faire remonter leurs questions, remarques... en Conseil d'école + il est prévu de distribuer aux familles de l'école, un trombinoscope des représentants de parents d'élèves.

Objectif : faciliter le dialogue famille/école.

Certains représentants de parents d'élèves remontent que la boîte aux lettres située dans le hall maternelle n'est pas facilement accessible. Il est alors évoqué de créer une boîte mail par les représentants de parents d'élèves et il est rappelé par les enseignants qu'une enveloppe peut être glissée dans le cahier de liaison de l'enfant et que l'enseignant la mettra dans la boîte prévue.

2 – Rentrée 2017 : effectifs, répartitions et structure pédagogique.

Une rentrée qui s'est effectuée avec **128 élèves (123 l'an dernier)**

Une rentrée un peu bousculée avec la fermeture conditionnelle. Rentrée à 5 classes puis maintien de la 6ème classe avec des élèves qui ont dû changer de classe et s'adapter...

Les élèves sont répartis en 6 classes : *(rappeler les règles de répartition)*

- **TPS/PS de 20** élèves dont 7 TPS/13PS avec Mme BRIAND et Mme FLAGEUL jusqu'au 20 novembre puis Mme MURZOT Maëva (le mardi)
- **MS/GS de 24** élèves dont 16 MS et 8 GS avec Mme LEVRARD
- **GS/CP de 21** élèves avec 7 GS et 14 CP avec Mme MOREL
- **CE1/CE2 21** élèves dont 13 CE1 et 8 CE2 avec Mme DE SAINT-JORRES
- **CE2/CM1 21** élèves dont 8 CE2 et 13 CM1 avec Mme HATTE
- **CM1/CM2 de 21** élèves dont 5 CM1 et 16CM2 avec Mme LAURENT

1 EVS et 2 ATSEM, Mme GILLETTE Marie-Noëlle et Mme GUERARD Emilie s'ajoutent à l'équipe cette année à l'école.

Anglais assuré dans toutes les classes du CP au CM2

- CE2/CM1 : Mme HATTE
- CM1/CM2 : Mme LAURENT
- CP et CE1/CE2 : Mme MOREL *(en échange de service entre les enseignantes Mme DE SAINT-JORRES qui assurera les cours en géométrie et résolution de problème en CP – Décloisonnement GS l'après-midi)*

Décloisonnement en cycle 1 l'après-midi, pendant la sieste des PS. Les enfants de MS sont regroupés pour travailler ensemble avec Mme BRIAND sur la numération, les formes et l'arts visuels et avec Mme FLAGEUL sur explorer le monde. Pendant ce temps là les enfants de GS travaillent sur ces mêmes compétences et champs disciplinaires avec Mme LEVRARD et les CP travaillent avec Mme MOREL.

Rentrée 2018 : les effectifs restent fragiles (8 PS nés en 2015 et ? TPS qui demanderont à être scolarisés (à ce jour 2 réelles demandes) et 16 CM2 qui quitteront l'école pour le collège)

Rentrée 2019 : 21 enfants nés en 2016 devraient faire leur rentrée à l'école.

Toujours très difficile de prévoir les effectifs à l'avance car on ne maîtrise ni les arrivées ni les départs de la commune d'une année sur l'autre.

3 – Règlement intérieur de l'école

La directrice soumet aux Conseil d'école le règlement intérieur qui s'appuie sur le règlement départemental disponible sur le site de l'école.

Les modifications ou les points mis en avant ou réexpliqués :

- **Point sur l'assiduité scolaire** : Au bout de 4 demi-journées d'absences injustifiées dans le mois (motifs légitimes : maladie de l'enfant, maladie transmissible) le directeur est chargé de le signaler à la Direction Académique. Il aura au préalable contacté les responsables légaux pour tenter de réguler la situation.

- Il est rappelé de **penser à prévenir les services de la restauration scolaire en cas d'absence au 02 33 05 75 47 et de prévenir aussi l'école au 02 33 57 17 32 pour les enfants de maternelle.**

- **Point sur les maintiens et les passages à l'école maternelle et élémentaire** : Aucun maintien ne peut intervenir à l'école maternelle (*sauf pour les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation*). A l'école élémentaire, le maintien est possible mais doit être exceptionnel et la décision ne sera prise qu'après dialogue avec les familles et sur avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

- **Organisation des TAP et APC cette année à l'école du Carabe Doré.** Les Activités Péri-scolaires sont organisées par la commune de 15h45 à 16h30 tous les soirs. Les activités sont gratuites mais l'inscription préalable obligatoire.

Les temps d'APC organisés par les enseignantes sont les **mardis et jeudis soirs de 15h45 à 16h30** sur 24 semaines dans l'année ainsi il n'y en a pas chaque semaine qui précède les vacances scolaires et ces activités s'arrêtent le 20 mai. Les enfants rejoignent alors les TAP ou peuvent repartir chez eux. Un papier leur est remis pour savoir au préalable s'ils souhaitent rejoindre ou non les TAP.

La liste des élèves bénéficiant des activités pédagogiques complémentaires est établie par les enseignants après avoir recueilli pour chacun l'accord des parents. (les responsables légaux sont libres d'accepter ou de refuser)

- **Sécurité** : Il est précisé que les cordes à sauter, les billes, les élastiques, les ballons mous et les cartes de jeux peuvent être autorisées du CE1 au CM2 en fonction des enseignants mais en aucun cas les enseignants se pourront être tenus responsables si ces derniers sont abîmés ou perdus. (et si cela ne se passe pas bien, ils peuvent être purement et simplement interdits)

Pas de jeux à l'école avant le CE1 car cela génère trop de conflits.

- Suite aux nouvelles dispositions vigilance attentat/intrusion, les barrières de l'école sont fermées à clés ainsi que les différents bâtiments, (une sonnette a été installée).

- Ajout sur **« les règles de vie à l'école »** : chaque année ces règles sont revues et modifiées en fonction des besoins avec les élèves en classe de la PS au CM2. Elles sont construites dans chaque classe avec les élèves et affichées.

- **Respect du matériel** : Le matériel prêté par l'école doit être respecté sinon il devra être remplacé par la famille. Il en va de même pour les livres de la bibliothèque municipale prêtés aux élèves. Ces derniers doivent faire l'objet de soins attentifs et remplacés par la famille en cas de perte ou de détérioration.

- **dialogue avec les familles, l'évaluation** : Les livrets seront remis 2 fois par an en maternelle comme en élémentaire + RDV avec la famille en janvier/février pour expliquer et faire le point (des rdv plus longs pourront être pris en dehors de ces temps à l'initiative de la famille ou de l'école si nécessaire).

Le règlement est voté et adopté à l'unanimité.

4 – Relation école/famille

Rappel du rôle du cahier de liaison et l'importance pour les familles de le signer.

Site internet de l'école <http://ecole-cerisy-la-foret.etab.ac-caen.fr>

Sur le site des informations concernant l'école (*compte-rendu de Conseil d'école, règlement intérieur...*), des informations concernant les classes et leurs activités avec des photos et/ou des productions d'élèves et des informations sur le temps péri-scolaire : menus de la semaine (onglet « mairie »)

Chaque enseignant(e) a organisé une réunion de rentrée pour présenter aux parents d'élèves le travail réalisé en classe et le rôle de chacun. Nous remercions les parents qui se sont déplacés *et nous nous félicitons de voir que ces réunions intéressent les familles : 15 familles/18 en TPS/PS, 10/21 en CE1/CE2, 22/24 en MS/GS, 18/21 en GS/CP, 11/20 en CM1/CM2 et 11/21 en CE2/CM1*

Rappeler l'importance de la communication entre l'école et les familles – Les enseignantes et la directrice sont prêtes à vous recevoir pour échanger... Ne pas hésiter à prendre un rendez-vous.

5 – La sécurité à l'école

51 – Exercice incendie

Un exercice incendie a eu lieu le mardi 26 septembre au matin.
Les enfants ont mis 30 secondes en élémentaire et 2m30 en maternelle pour sortir de l'école.

(un peu long en maternelle mais c'est le 1er exercice il a fallu expliquer avant de sortir..., au besoin rassurer... + toujours le problème de prévenir la classe modulaire)

L'exercice a bien fonctionné, chacun connaissant bien ses missions (gaz et électricité ont bien été coupés, les portes fermées et l'appel fait à la sortie). Les élèves savent par où passer et ont maintenant bien repérés les panneaux de regroupement installés depuis 2 ans. Le bruit de l'alarme est bien identifié.

Mais comme à chaque exercice, tout le monde a entendu l'alarme sauf la classe de CP sous le préau qu'il faut prévenir. L'alarme de la nouvelle classe est reliée aux autres classes maternelle mais c'est la seule alarme qui est reliée. Toutes les autres sont indépendantes et donc quand une alarme est actionnée seule la classe à côté l'entend et à elle d'actionner l'autre alarme la plus proche pour qu'elle soit entendue...
Or problème cette fois-ci la classe de CE2/CM1 n'a pas actionné l'alarme intérieure près de sa classe car elle était en EPS dehors donc la classe de CM au fond ne peut pas entendre l'alarme déclenchée près de la cantine.
La classe de CE1/CE2 a entendu parce que l'on a déclenché son alarme mais elle n'entendrait pas si c'était celle de maternelle qui était déclenchée (reliée que dans un sens et pas dans l'autre)
La classe de TPS/PS n'a pas prévenu la classe de GS/CP (brigade le mardi)

Toujours le problème pour arrêter les alarmes (celle près de la cantine et celle de la classe de CE1/CE2).
Bip de façon régulière ensuite : on a dû les démonter de nouveau pour les arrêter.
Et les enseignantes redemandent s'ils ne seraient pas possible de relier les alarmes entre elles au moins à l'intérieur de chaque bâtiment. Mme Lenoir dit qu'elle va demander un devis à ce sujet.

52 - Exercice PPMS intrusion/attentat

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de risque majeur est rédigé dans chaque école et actualisé tous les ans ; il organise la mise en sécurité des enfants, à l'école, en cas de danger venant de l'extérieur de l'école. Il décrit les règles de comportement à adopter dans ce cas. Les élèves et les enseignants seront avertis par une corne de brume. Il est demandé aux parents de ne pas venir à l'école et de ne pas téléphoner. Une fiche explicative en ce sens sera distribuée avec le règlement intérieur.

Avec les attentats, un avenant intrusion/attentats a été ajouté au PPMS pour apprendre aux enfants à se mettre en sécurité (confinement) ou à fuir. Un guide est à la disposition des familles afin de leur expliquer les mesures en place dans les établissements scolaires sur le site education.gouv.fr

Les mesures de sécurité portent sur la prévention des risques et la préparation des écoles.

Le 1er exercice a été réalisé à l'école le mardi 10 octobre de 10h00 à 10h30 en présence de Mme LENOIR, chargée des affaires scolaires à la mairie de Cerisy-la-forêt.

Confinement des élèves dans le calme et autant que faire se peut dans le silence pendant 30 minutes (20 minutes pour les TSP/PS). Cet exercice a été préparé avant dans chaque classe par les enseignantes qui ont mesuré les termes utilisés et adapté leur discours à l'âge des enfants (ex : en maternelle, on a fait un cache-cache...) afin de leur faire adopter de bons réflexes sans générer d'angoisse.

Bilan : les élèves ont bien joué le jeu – l'exercice ne les a pas surpris car bien préparé en amont et les enseignantes n'ont pas ressenti de stress pendant et après l'exercice.

Signal à revoir : le sifflet n'a pas été entendu de tous et ne peut pas être la solution d'alerte (il faut réfléchir à un signal que l'on pourrait activer et voir ou entendre depuis n'importe quel bâtiment – musique ou signal lumineux).

Il faudrait prévoir un système qui pourrait être actionné de n'importe quelle pièce. Lecture des propositions du BO n°15 du 13-04-17 « quels dispositifs pour l'alarme ».

Les portes des classes maternelle : installer un verrou sur les portes donnant accès à la salle de motricité (des 2 côtés?)

Cachette : se cacher ensemble semble plus rassurant pour les petits comme les grands (éviter les cachettes individuelles source de stress)

Les élèves devraient avoir cette année au moins 6 exercices (3 pour incendie et 3 pour PPMS)

52 – Lecture du DUER

- Pas d'alarme intrusion (+ murs de l'école très bas, on peut facilement passer par dessus)

- Problème des alarmes incendies non reliées (cf. paragraphe sur sécurité incendie)
- Emanation de mauvaises odeurs provenant des toilettes (surtout pour classe de CM). Des petites interventions ont été réalisées mais n'ont pas permis de résoudre le problème. De plus gros travaux seraient à prévoir.
- Pente pour accéder à la classe de CE1/CE2, pas de rampe pour éviter les chutes éventuelles.

6 – Le projet et la vie de l'école

61 – Le projet d'école

Poursuite et continuité/projet d'école élaboré l'an dernier.

1 -Des élèves plus acteurs et plus impliqués dans leurs apprentissages ; qu'ils soient capable de visualiser leurs progrès et de faire état de leurs réussites comme de leurs difficultés.

Exemple d'actions retenues

- construction et mise en place d'un carnet de suivi des apprentissages en cycle 1 + inscription individuelle aux ateliers. Evaluer ses progrès et comprendre j'ai réussi si j'ai fait... élaborer ensemble les critères de réussites.
- Un contrat pour l'évaluation en cycle 2 et 3 pour guider les élèves dans leurs apprentissages et dans leurs révisions à la maison

2 – Développer le travail coopératif (pour développer le respect, la capacité à coopérer, à se décentrer, la patience et la tolérance...)

- Mise en place du tutorat et d'un brevet de tuteur entre les élèves (cela veut dire quoi être tuteur?), s'inscrire pour avoir de l'aide ou pour aider...

3 – Mieux lire, mieux écrire, mieux communiquer et mieux comprendre le monde

- lire ou raconter des histoires à une autre classe ou utiliser la vidéo pour raconter à une autre classe (ex : projet stop motion réalisé l'an dernier en collaboration TPS/PS/MS et CM1/CM2 que l'on peut voir sur le site de l'école)
- utiliser plus souvent la vidéo et les enregistrements pour améliorer les productions.

Vote : Projet d'école validé à l'unanimité

62 – Les actions pédagogiques prévues

- **Salon du livre** a eu lieu le 23 septembre dernier. Un projet d'écriture qui intéresse toujours autant les élèves comme l'équipe pédagogique. 22 livres ont été donnés à l'école pour les CM. 22 livres identiques pour pourquoi pas une étude commune et une rencontre avec l'auteur.

Le maire fait remarquer que le jury est agréablement surpris par les productions des enfants.

- Cycle natation.

- 12 septembre au 14 novembre pour les élèves de CM1/CM2 au bassin de Saint-Lô
- 21 novembre au 23 janvier au bassin de Saint-Lô pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et MS/GS
- du 27 mars au 26 juin au bassin de Graignes pour la classe de TPS/PS (le mardi matin)

- **Rencontres sportives sur le temps scolaires** organisées par la circonscription de Saint-Lô 3, les classes se sont inscrites

- cycle 2 : rencontres jeux sportifs collectifs (balle au capitaine le 20 décembre). Transport financé par le coopérative scolaire.

- Sécurité piétons pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 salle Allende à Saint-Lô (9 au 13 avril)

- **Cinéma grâce au réseau génériques**, les enfants de cycle 1 se sont inscrits pour aller voir « La ronde des couleurs » en janvier – Les enfants des cycles 2 et 3 se sont inscrits pour voir le film « Ivan Tsarevitch et la princesse changeante » en mars/avril

- **Projet « cirque »** avec la compagnie Barba Sousa du 9 au 20 avril 2017. Projet financé en partie par la coopérative scolaire et l'APE. Un projet de 15 jours qui concernera toutes les classes de l'école avec comme finalité un spectacle. (développer les habiletés motrices, la coopération, l'entraide et la confiance en soi).

Probablement 2 spectacles présentés le soir aux familles le vendredi /nombre de personnes.

- **La bibliothèque municipale** : le mercredi matin tous les 15 jours. Possibilité pour les enfants d'emprunter un livre pour lire à la maison. Service assuré par Chantal, bénévole.

La mairie dit qu'elle a préparé un mot pour expliquer aux familles la démarche à suivre en cas de perte ou de détérioration du livre de bibliothèque afin de clarifier les choses.

- Venue de l'orchestre Régional de Normandie le 17 octobre. De bonnes questions des enfants qui manifestaient leur intérêt. (MS au CM2 avec des présentations adaptées aux différents publics)

- **Goûter de Noël et spectacle reconduit par la municipalité** : Projet en cours, Mme Lenoir confirmera dès que possible les dates de ces 2 manifestations aux enseignantes et personnel de l'école. Il est prévu que ces 2 manifestations se déroulent à la salle des fêtes.

+ marché de Noël prévu le 15 décembre.

7 – Les temps d'activités autour de l'école

APC les mardis et jeudis soirs par les enseignantes (pas obligatoirement leurs élèves – 45 minutes sur 24 semaines (36 semaines d'école donc pas d'APC les semaines qui précèdent les vacances et en juin. Les APC s'arrêteront le 20 mai 2016)

TAP et nouveaux rythmes scolaires

Nous avons une réunion enseignantes et directrice des TAP et directeur Francas le lundi 6 novembre pour faire plus de lien école/TAP.

+ Réunion prévue avec le personnel de l'école pendant les vacances de novembre.

Beaucoup de questions de la part des parents (quand commencent les activités...) il serait bien de pouvoir avoir une adresse mail à leur communiquer.

Les représentants de parents d'élèves font remonter un problème de gestion des effectifs surtout chez les petits. 2 atsem qui se retrouvent à gérer les enfants de TPS au CP, elles ne peuvent pas avec un effectif aussi important d'enfants gérer des activités intéressantes. TAP ou garderie pour les TPS au CP ? Mme Lenoir rappelle que dans le projet initial des francas les enfants de maternelle devaient être intégrés aux TAP.

La réunion avec le personnel de l'école et les Francas sera importante pour clarifier le rôle et les attendus de chacun.

La Mairie propose de faire une réunion d'information pour répondre aux questions des familles le jeudi 23 novembre à 18h30 à la salle des fêtes avec les Francas.

La mairie précise aussi que les francas gèrent aussi la pause méridienne à partir du 6 novembre.

La municipalité et les parents d'élèves font part de leur doutes et de leur mécontentement de l'action des francas et reposent alors la question des rythmes scolaires et le possible retour à la semaine de 4 jours.

Mr LE DOUIT précise que cette question sera évoquée lors du prochain Conseil Municipal.

En cas de passage à la semaine de 4 jours, est-ce obligatoire pour les municipalités de prévoir un accueil de loisirs pour les enfants le mercredi matin ?

8 – Coopérative scolaire

Présentation rapide des comptes de coopérative et des actions réalisées l'an dernier.

Un grand merci aux familles pour leur participation cette année.

On a reçu cette année 1390 euros soit 11 euros (contre 13,48 euros l'an passé) par enfant en moyenne ainsi qu'un chèque de 2500 euros de l'APE.

8 – Travaux, entretien, matériel pour l'école

Présentation du document unique mis à jour et travaux réalisés.

- Demandes de travaux à venir :
 - Vélos à réparer en maternelle (niveau des poignées de guidon)
 - Toilettes : mauvaises odeurs récurrentes signalées lors des derniers Conseil d'école : des travaux ont eu lieu pour y pallier mais malheureusement cela ne semble pas suffir pour les toilettes près de la classe de CM1/CM2 où l'odeur reste très inconfortable certains jours.
 - Déboucher et nettoyer les gouttières des 2 préaux (+ récupérer ballons, pompons...)
 - Prises classe de GS/CP à refixer
 - Chaudière : le disjoncteur est à l'extérieur et le boîtier ne ferme pas. A revoir pour éviter qu'un élève ne puisse couper la chaudière comme cela a dû se produire en début d'année.

Questions diverses

- Scolarisation éventuelle des migrants qui devraient être accueillis au centre PEP pendant les vacances.
- Le maire souligne qu'il n'a pas d'informations supplémentaires à ce sujet.
- Cantine : Question des représentants de parents d'élèves. Serait-il possible que les familles nombreuses hors communes puissent bénéficier du même tarif dégressif que les familles nombreuses sur le RPI ? Mme Lenoir dit qu'elle posera la question lors du prochain conseil municipal.
- Les représentants de parents d'élèves font remonter le soucis des pantalons tâchés à cause des dalles au niveau du toboggan. La municipalité répond que ces dernières sont nettoyées tous les ans et que cela a bien été fait cet été.
- Les représentants de parents d'élèves souhaiteraient que soient repeints les dessins dans la cour maternelle afin de rendre la cour un peu plus attrayante.

La séance est levée à 21h15

Mme LEVRARD
Secrétaire de Séance

Mme BRIAND
Directrice